



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

19 juillet 2006

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée de 5 ans à compter du 26 février 2001 (JO du 26/02/98).

ARGININE VEYRON , solution buvable en flacon

Flacon 250 ml (CIP : 300 631-6)

ARGININE VEYRON , solution buvable en ampoule

Boîte de 20 ampoules de 5 ml (CIP : 300 628-5)

Laboratoire PIERRE FABRE MEDIACMENT

chlorydrate de L-arginine

Date des A.M.M. :

ARGININE VEYRON, ampoule : Visa 3 novembre 1964, AMM validée :08 janvier 1996

ARGININE VEYRON, flacon : Visa 12 juillet 1976, AMM validée :08 janvier 1996

Motif de la demande :Renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications :

- traitement d'appoint des troubles dyspeptiques
- hyperammoniémies congénitales par déficit du cycle de l'urée
- asthénie fonctionnelle

Posologie : cf. RCP

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune donnée susceptible de modifier le SMR par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence (*avis de la Commission 2 mars 2005*).

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et ses modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier le SMR par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Le SMR de ces spécialités reste insuffisant dans les indications suivantes :

- traitement d'appoint des troubles dyspeptiques
- asthénie fonctionnelle

Le SMR de ces spécialités reste important dans l'indication suivante :

- hyperammoniémies congénitales par déficit du cycle de l'urée

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans l'indication « hyperammoniémies congénitales par déficit du cycle de l'urée ».

Conditionnement : adapté aux conditions de prescription

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé.